

# VILLE NOUVELLE

## dinaire au centre ville où s'apprendre la loi du silence



La zone centrale de la ville nouvelle d'Évry a été organisée pour mettre le centre (précisément) à la croisée de quatre quartiers et de quatre parcs et à la convergence des réseaux de transport en commun.

L'Agora, le centre commercial, la préfecture, la gare, ont été le ferment d'une vie urbaine. Les quartiers des Passages et la Butte creuse composent avec ces premiers éléments une zone urbaine cohérente comprenant logements, bureaux, cinémas, préfecture, centre culturel, commerces, qui en font un cœur vivant.

C'est entre la gare et l'Agora, en plein cœur de la ville nouvelle d'Évry, que se trouve donc le « jardin intérieur »... Un petit jardin extraordinaire drapé de verdure, et entièrement clos, à l'abri de tout regard indiscret. Non pas que les membres de l'association qui sont à l'origine du projet aient quelques secrets à dissimuler... Non ! Tout simplement parce que ce jardin doit être un lieu de silence et de « recueillement » pour tous ceux qui souhaiteront bénéficier des bienfaits naturels de ce havre de paix.

Entre la place de l'Agora (extérieure) et la gare, il existe un curieux enclos... C'est là, à l'intérieur, que s'ouvre au regard un superbe jardin, style japonais, agrémenté de diverses essences qui lui donnent un charme incontestable. C'est un lieu de silence, de contemplation pour certains, où chacun, selon son caractère, ses convictions, ses affinités, doit pouvoir trouver la halte dont

il a besoin, à un moment ou à un autre.

Très modeste par ses dimensions, il n'a pas la prétention d'être un jardin public. Il ne sera d'ailleurs ouvert que suivant une réglementation interne actuellement à l'étude par les membres de l'association qui, dans l'état actuel du projet, attendent les financements indispensables pour achever l'œuvre qu'ils ont entreprise. Ce jardin, dont la structure d'accueil est encore à déterminer, se veut avant tout à la disposition de ceux qui souhaitent le calme et la paix. C'est ici qu'ils pourront se permettre quelques instants de détente pour reprendre leur souffle... et pour reprendre des forces.

### APPRIVOISER LE CALME ET LE SILENCE

Ces jardins clos ou cours intérieurs, à l'exemple d'Évry, cernés de murs, sont communs à différentes civilisations : jardin et cour d'Orient, de Turquie, d'Afrique, cour sanctuaire Hindoue, cour de mosquée, jardin Zen, cloître, patio, et, dans nos vieux quartiers, maison sur cour.

En fait, diront les responsables de ce projet évryen : « à sa façon, sur les circuits fréquentés de notre ville, mais en opposition avec le milieu environnant, le jardin intérieur offrira un abri. Chacun pourra même aller plus loin et tenter ce pari : **en pleine ville, apprivoiser le calme et le silence que beaucoup recherchent.** » Havre de verdure, on pourra y contempler la nature, l'eau, les végétations... Des pergolas filtrent les vues verticales des immeubles alentours.

Tous les éléments de vie sont ici réunis. La végétation est bien présente à l'exception de la maisonnette d'accueil dont le financement représente pour l'association, le principal souci. Malgré les subventions obtenues (aide du ministère de l'Urbanisme et du Logement, au titre des espaces verts et du fonds d'intervention pour la qualité de la vie) et le concours précieux de l'Épévy qui a permis la réalisation du jardin et de la clôture, l'association lance un appel pour obtenir l'argent nécessaire à l'achèvement des travaux... 350 000 F sont encore indispensables à la construction de la maison en bois, le chauffage, l'électricité, l'entretien des plantations et les frais divers devraient d'autre part se chiffrer à environ 30 000 F par an. Tout un programme d'aménagement que les membres de l'association présidée par M. Jacques BLOT, doivent résoudre, en se basant sur un budget de fonctionnement provisoire.

Dans la maison, des petites alcôves ouvertes visuellement sur le jardin, permettront de s'isoler dans le silence. Une grande pièce vestibule, un coin bibliothèque, un accueil et un bureau composeront l'espace intérieur de ce chalet doté d'une

cheminée pour les feux de bois hivernaux... **Et, puisque l'idée de départ est la loi du silence** on pourra donc entrer dans ce lieu très librement, sans avoir à adresser la parole à son entourage. Mais on peut bien évidemment entrer en contact avec un accueillant qui vous aidera, peut-être « à faire en vous le silence ».

### UN DÉVELOPPEMENT SPIRITUEL, CULTUREL, SOCIAL

Dans ce jardin intérieur, niché au cœur de la Butte creuse, le « **silence est d'or** ». Repos, détente, recueillement, contemplation préfigureront donc sur le livre des « commandements » à observer et à respecter lorsque l'ouverture officielle sera connue. Dans l'immédiat, reste à construire la maison, à installer une fontaine de manière que le « bruissement » de l'eau rapproche davantage de la nature... Sur place, à échéance totale des aménagements, les personnes intéressées pourront consulter des livres et des ouvrages sur les religions du silence (par exemple) ou sur d'autres sujets se rapportant à cette loi.

Des conseils sur le silence seront aussi prodigués à toute personne le désirant, à toute personne souhaitant se retrouver elle-même, à l'écart de l'agressivité de la ville. En toute saison, le **jardin intérieur** sera ouvert à ceux qui voudront, pour quelques heures et même davantage, « **approcher le silence** », sans avoir à se heurter à certaines contraintes. D'ailleurs, dans ses statuts déposées en préfecture en février 1982, l'association s'est fixée pour but de « permettre, grâce à ce lieu, sans distinction de sexes, d'âges, de races, de religions et de croyances, d'appartenances politiques, d'approcher le silence, la contemplation, au milieu du monde mis en place... d'aider au développement d'un tel lieu, au niveau spirituel, culturel, social ».

Ce jardin merveilleux, nous l'avons visité pour vous avant que ses premiers occupants n'occupent les bancs dissimulés derrière la verdure naissante. C'était un premier pas dans ce royaume du silence. Il y en aura d'autres... Nous les ferons.  
J.-C. ADAM.